



COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à 20h30, les membres du conseil municipal, dument convoqué le treize septembre 2022, se sont réunis sous la présidence de Monsieur JULLIEN David, maire.

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 09

Membres convoqués : M. JULLIEN David, M. MANIVELLE Jonathan, Mme MOREL Gwénaëlle, M. GAUTIER Antoine, Mme RÉGNIER Stéphanie, M. LEROUX Gaëtan, Mme KRIEGER Nathalie, M. BRUYANT Vincent, Mme POMEL Marie-Sophie

Membres absents excusés : Mme POMEL Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mme KRIEGER Nathalie

Demande d'approbation de la séance précédente :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2022.

Le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la précédente séance en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ 36.2022 : Budget 2022 - Virement de crédits - Approbation

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la délibération n°18-2022 concernant le vote du budget de la commune, il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits pour faire face dans des bonnes conditions aux opérations financières et comptables du budget.

Budget Commune : section Investissement : Dépenses :

Compte 2128 (Autres agencements et aménagements de terrains) Opération 118 (City stade)

+ 13 500 €

Virement en provenance du **compte 2315 (Installations, matériels et outillages techniques)**

- 13 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les écritures telles qu'elles ont été décrites dans le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



➤ 37.2022 : Cession du tracteur Ford

Le maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Ford immatriculé 162 LQ 35, acquis par la collectivité en 1998, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un tracteur Class pour le remplacer.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 1 000 €.

Monsieur Claude FILLATRE ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à vendre en l'état le véhicule Ford pour un prix de cession de 1 000 euros à M. Claude FILLATRE.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

➤ 38.2022 : Vente de bois

Monsieur le maire indique au conseil municipal la possibilité de vendre le bois sur pied aux résidents de Lillemer. Les personnes intéressées devront s'occuper de l'abattage et du débitage des arbres à raison de 3 ou 4 pieds par habitant.

En ce qui concerne le tarif, le maire propose 25 € par pied. Cette opération serait une bonne façon de tourner en circuit court et de permettre à la commune de pouvoir replanter des arbres. Une convention sera établie entre les intéressés et la mairie. Le règlement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à vendre le bois auprès des habitants de la commune
- **APPROUVE** un tarif de 25 € par pied
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

➤ 39.2022 : Vente de gravillon

Monsieur le maire indique au conseil municipal la possibilité de vendre du gravillon aux résidents de Lillemer.



En ce qui concerne le tarif, le maire propose 40 €/ Tonne. Une convention sera établie entre les intéressés et la mairie. Le règlement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à vendre du gravillon auprès des habitants de la commune
- **APPROUVE** un tarif de 40 € la tonne
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

N°40/2022 : Acceptation de la subvention des amendes de police pour l'aménagement de sécurité sur voirie

M. le Maire informe le conseil qu'au cours de sa réunion du 29 août 2022, la Commission Permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires aux recettes des amendes de police ainsi que le montant de la subvention attribuée.

A ce titre la commune de Lillemer a été retenue pour la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité sur voirie pour l'aménagement piétonnier « Le Sillon »

Une subvention d'un montant de 5 145 € est ainsi proposée.

Pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une délibération faisant état de l'acceptation de la somme proposée et prenne l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le montant proposé de 5 141 € au titre des amendes de police
- **S'ENGAGE** à faire exécuter les travaux dans les plus brefs délais
- **AUTORISE** M. le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

1- Planning des permanences de la salle des fêtes

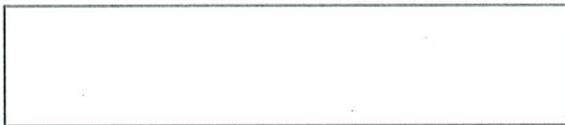
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20



Récapitulatif des décisions présent au cours de la séance du 19 septembre 2022

- 36.2022 : Budget 2022 - Virement de crédits – Approbation
- 37.2022 : Cession du tracteur Ford
- 38.2022 : Vente de bois
- 39.2022 : Vente de gravillon
- N°40/2022 : Acceptation de la subvention des amendes de police pour l'aménagement de sécurité sur voirie

Signature secrétaire de séance : Mme KRIEGER Nathalie



M. JULLIEN David	M. MANIVELLE Jonathan	Mme MOREL Gwénaëlle
Mme KRIEGER Nathalie	M. GAUTIER Antoine	M. LEROUX Gaëtan
Mme POMEL Marie-Sophie	Mme RÉGNIER Stéphanie	M. BRUYANT Vincent